



Centrale nucléaire de FESSENHEIM, mercredi 22 octobre 2014

Objet : Proposition de rencontre du 20/10/2014

M. le délégué interministériel,

Comme vous le soulignez justement, le sujet a évolué.

Les décrets n°2012-1384 du 11 décembre 2012 et n°2014-5 du 7 janvier 2014 vous confiaient la mission « de préparer et de coordonner ... les opérations nécessaires à la fermeture de la centrale de Fessenheim et à la reconversion du site ».

Depuis ces décrets, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte a été rendu public. Il ne fait pas mention de la centrale nucléaire de Fessenheim. Selon l'article 55 de ce projet de loi, il appartient à l'exploitant d'établir un plan stratégique qui présente les actions qu'il s'engage à mettre en œuvre pour respecter les objectifs de sécurité d'approvisionnement et de diversification de la production d'électricité. Nous soulignons que cette loi fixe des objectifs contradictoires et irréalistes. Nous notons de plus que ce n'est pas l'Etat qui définira la stratégie à suivre sur ce sujet. Ce point a été confirmé par Mme la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie qui a expliqué dans la presse qu'EDF devra décider sur ce sujet. Nous comprenons donc que votre mission n'a plus de justification.

Fidèles à notre engagement syndical, nous continuerons à défendre les salariés. Nous ne manquerons pas de dénoncer toute velléité de fermer éventuellement une installation rentable et sûre.

Veillez agréer, M. le Délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

Contacts :

Carole PERRIN (CFDT) 06 81 56 56 92
Angelo MURGANTE (FO) 07 70 04 95 11

Laurent RAYNAUD (CGT) 06 11 65 66 67
Rodolphe PERCET (CFE-CGC) 06 09 54 12 90